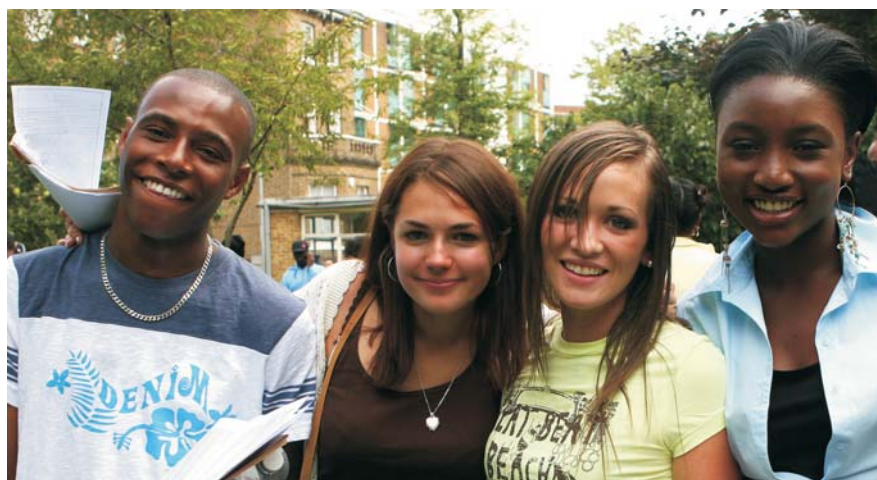


L

Le contrat d'insertion à la vie sociale : 2 900 jeunes signataires par an

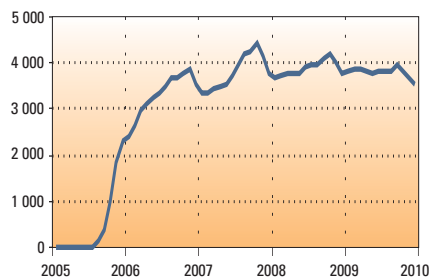


Dans le cadre de leur "droit à l'accompagnement" vers l'emploi, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent être suivis et accompagnés par un conseiller d'une mission locale. En 2009, les quatre missions locales réunionnaises ont reçu 35 500 jeunes, dont plus de 10 000 inscrits pour la première fois.

Les conseillers mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS) depuis mi 2005. Ce dispositif, issu du plan de cohésion sociale, a pour objectif d'accompagner vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand) les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle. Il se décline en deux volets : le CIVIS renforcé pour les jeunes sortis de la scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale et le CIVIS de droit commun pour les jeunes ayant suivi une scolarité jusqu'à un niveau Bac + 2 non validé.

Chaque jeune rencontre régulièrement un conseiller référent unique d'une mission locale. Dans le cas d'un CIVIS de droit commun, la fréquence des entretiens est mensuelle et la durée du contrat est de un an renouvelable une fois. Dans le cas d'un

Nombre de jeunes en CIVIS
en fin de mois



Source : Dares



Ba

Bilan d'actions

Taux de sortie des jeunes en CIVIS à moins d'un an

	Ensemble sorties			Sortie emploi durable		
	TOTAL	Renforcé	Commun	TOTAL	Renforcé	Commun
Est	70	71	69	23	20	25
Nord	64	62	67	26	22	31
Ouest	38	37	40	22	17	27
Sud	65	65	65	28	21	33
La Réunion	58	56	59	25	20	29
Antilles-Guyane	31	28	34	4	3	6
Métropole	51	49	53	19	15	23

Source : Dares

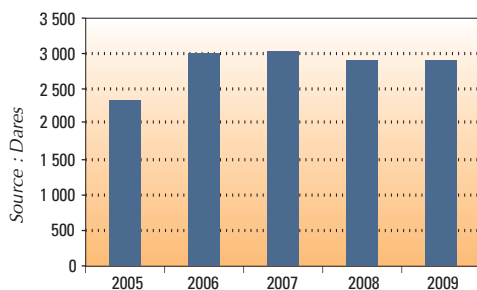
CIVIS renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle et la durée du contrat est de un an renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^e anniversaire.

En 2009, 2 900 jeunes réunionnais ont signé un CIVIS. Ces entrées sont stables depuis 2006, première année complète du dispositif. Les effectifs aussi, puisqu'ils oscillent entre 3 500 et 4 000 jeunes suivis en permanence.

Les jeunes entrés dans le dispositif sont répartis de manière relativement équilibrée sur l'île : 760 dans l'Ouest, le Nord et le Sud et 610 dans l'Est. Parmi tous ces jeunes, 1 360 sont en CIVIS renforcé, soit 47 %. Cette part est supérieure à celle de l'ensemble des Dom (44,5 %), mais reste inférieure à celle de la métropole (50 %). Dans le bassin d'emploi Est, la part de jeunes en CIVIS renforcé est faible (36 %), contre 47 à 52 % dans les autres bassins.

Les jeunes de 16 à 18 ans représentent 12 % des entrées à La Réunion. Ces jeunes, sortis prématurément du système scolaire, se retrouvent à 90 % en CIVIS renforcé, comme dans le reste de la France.

Nombre de jeunes entrés en CIVIS



Source : Dares

Plus d'hommes en CIVIS

Les hommes représentent 53 % des entrées en CIVIS de 2009. Ils sont plus souvent accompagnés vers l'emploi de manière renforcée : 55 % d'entre eux suivent un CIVIS renforcé, contre seulement 37 % des femmes. Les hommes sont majoritaires dans le Nord et le Sud (respectivement 59 % et 53 %). Dans l'Est et l'Ouest, ils sont aussi nombreux que les femmes.

À l'inverse, en métropole et dans les Antilles-Guyane, les femmes sont majoritaires et représentent respectivement 52 % et 55 % des entrées en CIVIS. Cependant les hommes se retrouvent, ici aussi, plus souvent en CIVIS renforcé que les femmes.

Des taux de sortie vers l'emploi durable supérieurs à ceux de la France métropolitaine

Un an après leur entrée dans le dispositif, 58 % des jeunes réunionnais sont sortis du CIVIS. Ce taux de sortie est plus élevé qu'en métropole (51 %) et que dans les Antilles-Guyane (36 %). Les jeunes sortis du dispositif ne trouvent pas tous un emploi durable, mais, globalement, un an après leur entrée en CIVIS, 25 % des jeu-

nes réunionnais ont trouvé un emploi durable. Ces taux de sortie "positifs" sont supérieurs à ceux de la France métropolitaine et à ceux des Antilles-Guyane (respectivement 19 % et 4 %).

Ces taux de sortie "positifs" sont plus faibles pour les jeunes réunionnais en CIVIS renforcés : 20 % contre 29 % pour les jeunes en CIVIS de droit commun. Ils sont aussi un peu plus faibles dans l'Ouest et l'Est (respectivement 22 et 23 % contre 26 et 28 % dans le Nord et le Sud).

Enfin, 18 mois après leur entrée en CIVIS, près d'un tiers des jeunes réunionnais ont trouvé un emploi stable. ♦

Frédéric AUTRAN et Pascale FAUVET

Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Les missions locales : un réseau de proximité au service des jeunes réunionnais

Le réseau des missions locales a pour rôle d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Le réseau réunionnais dispose de quatre missions locales (une par bassin d'emploi), de 13 antennes, de 32 lieux d'accueil et de 19 plateformes ou permanences, répartis sur tout le territoire, dans lesquels les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi.

En 2009, à La Réunion, les missions locales ont reçu plus de 35 500 jeunes, dont 48 % de filles, 70 % de jeunes ayant au maximum un niveau CAP ou BEP, et 21 % de jeunes résidant dans une zone urbaine sensible. Près de 30 % de ces 35 500 jeunes ont été accueillis pour la première fois, soit plus de 10 000 nouveaux jeunes.

Les missions locales du Sud et de l'Ouest ont suivi chacune 9 900 jeunes, dont plus de 3 100 nouveaux. Au Nord, 8 250 jeunes ont été suivis, dont 2 350 nouveaux. Dans le bassin Est, 7 350 jeunes ont été suivis en 2009 dont 1 700 nouveaux soit 23 %.

Les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS). Fin 2009, 3 600 jeunes réunionnais sont accompagnés dans leur recherche d'insertion socioprofessionnelle par une mission locale et ont signé un CIVIS. Cet effectif est quasiment constant depuis juillet 2006, c'est-à-dire un an après le lancement du dispositif.